

**PETELET VIRGIL**

**BTS SIO SLAM**

# **VEILLE JURIDIQUE**

## **La réforme de la facturation électronique et ses impacts sur Chorus Pro**

## Table des matières

<b>1. Introduction</b> .....	3
<b>1.1 Définition de la facturation électronique et enjeux de la réforme en France</b> .....	3
<b>1.2 Présentation de Chorus Pro</b> .....	3
<b>1.3 Problématique : comment la réforme B2B de 2026 redéfinit-elle le rôle et le périmètre de Chorus Pro ?</b> .....	3
<b>2. Le cadre juridique de la réforme</b> .....	4
<b>2.1 L'ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014 : le point de départ en B2G</b> .....	4
<b>2.2 L'ordonnance n°2021-1190 du 15 septembre 2021 : l'extension au B2B</b> .....	4
<b>2.3 La Loi de finances 2024 : le calendrier définitif et les obligations</b> .....	4
<b>2.4 La confirmation de la DGFIP (juillet 2025) : Chorus Pro reste la référence</b> .....	5
<b>3. L'évolution du rôle de Chorus Pro avec la réforme</b> .....	5
<b>3.1 L'ancien rôle de Chorus Pro</b> .....	5
<b>3.2 L'inversion des flux : Chorus Pro devient émetteur</b> .....	5
<b>3.3 L'intégration dans un nouvel écosystème à deux voies</b> .....	6
<b>3.4 La gestion du e-reporting</b> .....	6
<b>4. Les impacts techniques de la réforme sur Chorus Pro</b> .....	7
<b>4.1 La fin du PDF simple et l'adoption de nouveaux formats structurés</b> .....	7
<b>4.2 L'obligation d'interopérabilité avec les plateformes privées (PDP)</b> .....	7
<b>4.3 La gestion de l'annuaire national</b> .....	7
<b>4.4 Les enjeux de sécurité et de volume de données</b> .....	8
<b>5. Les impacts organisationnels de la réforme</b> .....	8
<b>5.1 Pour les entreprises : une nouvelle stratégie de facturation</b> .....	8
<b>5.2 Pour le secteur public : la réorganisation des services comptables</b> .....	8
<b>5.3 Le besoin massif de formation des équipes</b> .....	8
<b>5.4 La centralisation : une opportunité de simplification</b> .....	9
<b>6. Les avantages et les limites de la réforme</b> .....	9
<b>6.1 Les avantages : traçabilité et lutte contre la fraude</b> .....	9
<b>6.2 La réduction espérée des délais de paiement</b> .....	9
<b>6.3 La principale limite : le coût financier de la transition</b> .....	9
<b>6.4 Le risque informatique et la dépendance technologique</b> .....	10

# 1. Introduction

## 1.1 Définition de la facturation électronique et enjeux de la réforme en France

La facturation électronique, ce n'est pas simplement envoyer une facture au format PDF par e-mail. Il s'agit de créer, transmettre et recevoir des factures sous un **format numérique structuré**, c'est-à-dire un fichier que les logiciels de gestion peuvent lire et traiter de façon automatique.

La France a lancé une grande réforme pour rendre ce système obligatoire dans les échanges entre toutes les entreprises assujetties à la TVA. Les objectifs sont clairs : moderniser la gestion administrative, s'aligner sur les normes européennes et, surtout, lutter contre la fraude à la TVA grâce à un meilleur suivi. Ce changement majeur va démarrer en **septembre 2026** pour les grandes entreprises, avant de s'imposer aux TPE et PME en **septembre 2027**.

## 1.2 Présentation de Chorus Pro

Gérée par l'AIFE (Agence pour l'Informatique Financière de l'État), Chorus Pro est la plateforme publique nationale de facturation. Elle a été mise en place à partir de **2017** pour centraliser toutes les factures destinées au secteur public (l'État, les mairies, les hôpitaux, etc.).

Depuis le **1er janvier 2020**, toutes les entreprises qui travaillent avec des entités publiques ont l'obligation de passer par Chorus Pro pour être payées. Jusqu'à présent, son rôle était assez ciblé : c'était un simple portail de dépôt pour les échanges B2G (Business to Government). Elle n'intervenait pas du tout dans la facturation classique entre entreprises privées.

## 1.3 Problématique : comment la réforme B2B de 2026 redéfinit-elle le rôle et le périmètre de Chorus Pro ?

Avec la réforme de 2026, c'est tout l'écosystème de la facturation qui est bouleversé. L'État a officiellement confirmé en **juillet 2025** que Chorus Pro restera la plateforme de référence pour le secteur public. Seulement, elle ne sera plus seule : elle va devoir cohabiter et communiquer avec de nouvelles plateformes privées.

Cela nous amène à la problématique de cette veille : **comment la réforme B2B de 2026 redéfinit-elle le rôle et le périmètre de Chorus Pro ?** Nous allons voir comment un outil historique, initialement prévu juste pour recevoir des factures B2G, va devoir évoluer techniquement et juridiquement pour s'adapter aux nouveaux formats et aux nouvelles obligations de cette réforme.

## **2. Le cadre juridique de la réforme**

### **2.1 L'ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014 : le point de départ en B2G**

Tout a commencé avec le secteur public. L'ordonnance du 26 juin 2014 est le texte fondateur qui a rendu la facturation électronique obligatoire pour les échanges "Business to Government" (B2G). Concrètement, c'est ce texte qui a obligé les entreprises travaillant avec l'État, les mairies ou les hôpitaux à abandonner le papier. C'est d'ailleurs pour répondre à cette obligation légale que la plateforme Chorus Pro a été créée et déployée progressivement à partir de 2017.

### **2.2 L'ordonnance n°2021-1190 du 15 septembre 2021 : l'extension au B2B**

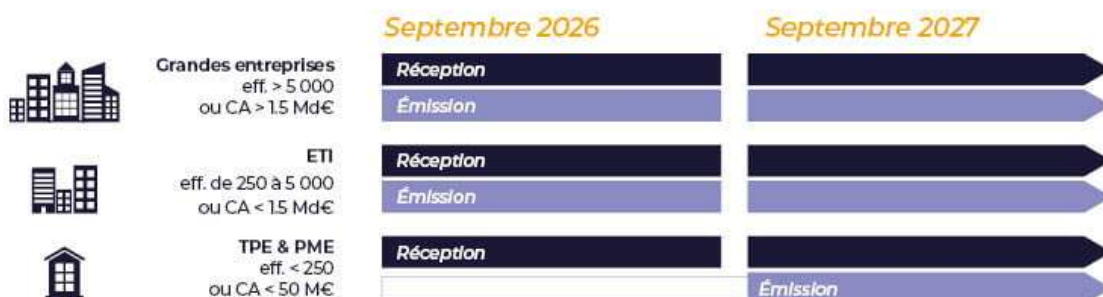
C'est ici que le grand basculement s'opère. Fort du succès de Chorus Pro dans le secteur public, l'État décide d'aller plus loin avec l'ordonnance du 15 septembre 2021. Ce texte généralise l'obligation de la facturation électronique aux transactions "Business to Business" (B2B) entre toutes les entreprises assujetties à la TVA. L'idée juridique derrière cette ordonnance est de fermer les failles qui permettent la fraude à la TVA, en imposant un suivi numérique strict de chaque transaction commerciale en France.

### **2.3 La Loi de finances 2024 : le calendrier définitif et les obligations**

Après plusieurs reports liés à la complexité technique du projet, la Loi de finances pour 2024 vient graver dans le marbre le calendrier final et les règles du jeu. Elle fixe le top départ au 1er septembre 2026 pour l'obligation de réception pour tous, et l'obligation d'émission pour les grandes entreprises et les ETI. Surtout, ce texte légalise les deux grands piliers de la réforme : le *e-invoicing* (la facturation électronique en elle-même) et le *e-reporting* (la transmission des données de transaction et de paiement à l'administration fiscale).

Voici le calendrier officiel de déploiement tel qu'il a été définitivement acté par la Loi de finances 2024 :

# Nouveau calendrier : réforme de la facture électronique



<https://www.provea.eu/reforme-facturation-electronique-nouvelles-dates-devoilees/>

## 2.4 La confirmation de la DGFIP (juillet 2025) : Chorus Pro reste la référence

Avec l'arrivée de la réforme B2B, l'écosystème s'est complexifié avec la création des Plateformes de Dématérialisation Partenaires (PDP) privées. Cela a soulevé une question juridique majeure : que devient Chorus Pro au milieu de tout ça ? La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a tranché par une communication officielle le 18 juillet 2025. Elle a confirmé juridiquement que Chorus Pro reste la plateforme unique et incontournable pour toutes les factures à destination du secteur public (B2G).

## 3. L'évolution du rôle de Chorus Pro avec la réforme

### 3.1 L'ancien rôle de Chorus Pro

Jusqu'à la réforme, le fonctionnement de Chorus Pro était assez basique. Il servait de grande "boîte de réception" pour l'État. Les entreprises déposaient leurs factures, l'administration les réceptionnait, les validait et lançait le paiement. Le système était à sens unique : Chorus Pro n'intervenait que dans les flux entrants vers le secteur public (B2G) et n'avait aucune utilité pour les entreprises qui facturaient d'autres entreprises privées (B2B).

### 3.2 L'inversion des flux : Chorus Pro devient émetteur

C'est ici que la réforme de 2026 bouleverse les choses. Avec l'obligation généralisée, l'État et les collectivités territoriales ne vont plus seulement *recevoir* des factures électroniques, ils vont aussi devoir en *émettre* vers les entreprises privées assujetties à la TVA.

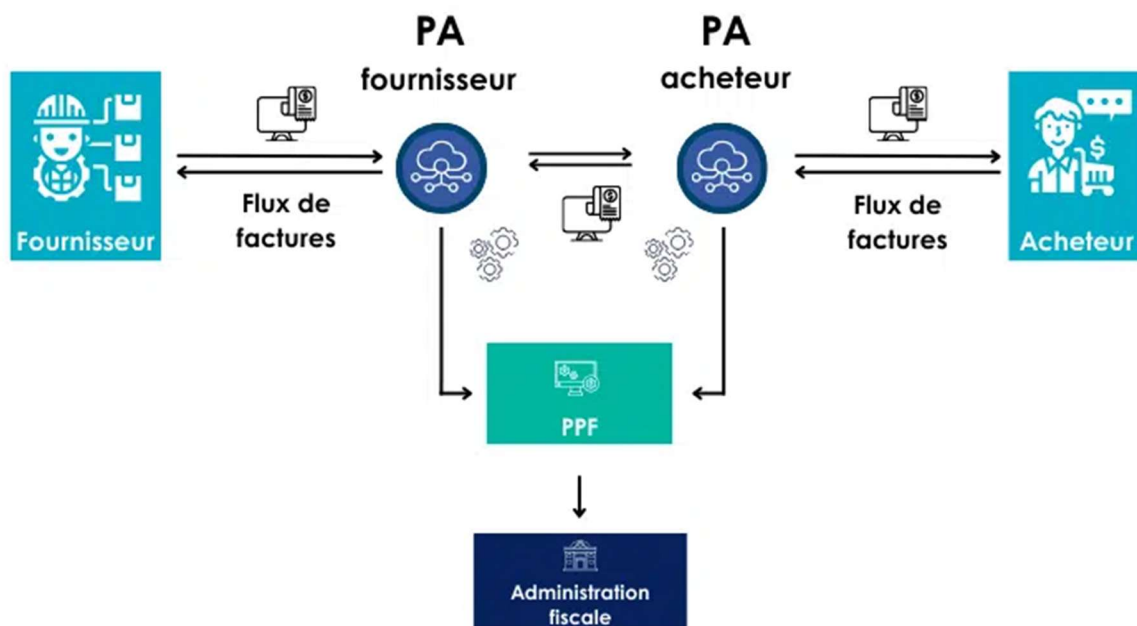
Par exemple, si une mairie loue une salle à une entreprise ou lui vend un service, elle devra lui envoyer une facture électronique structurée. Pour cela, l'entité publique devra obligatoirement utiliser Chorus Pro comme outil d'émission. Chorus Pro passe donc d'un rôle de simple récepteur à un véritable outil bidirectionnel.

### 3.3 L'intégration dans un nouvel écosystème à deux voies

Avec la réforme, Chorus Pro ne peut plus fonctionner en circuit fermé. Les entreprises auront désormais deux moyens de faire parvenir leurs factures au secteur public à partir de septembre 2026 :

- ➔ **Le portail public de facturation (PPF)** : L'entreprise peut toujours se connecter directement à Chorus Pro pour déposer sa facture (en saisie manuelle ou en dépôt de fichier), comme elle le faisait avant.
- ➔ **Les Plateformes de Dématérialisation Partenaires (PDP)** : C'est la grande nouveauté. Une entreprise pourra utiliser une PDP privée (comme PennyLane, Esker, etc.) pour gérer toute sa facturation. Cette PDP se chargera d'envoyer automatiquement la facture B2G vers Chorus Pro. Chorus Pro devient donc une "brique" interconnectée avec des plateformes privées.

Le schéma ci-dessous, souvent appelé schéma en 'Y', illustre le fonctionnement de cet écosystème où les Plateformes Agréées (PA) communiquent entre elles tout en transmettant systématiquement les données requises au Portail Public de Facturation (PPF), c'est-à-dire Chorus Pro :



<https://www.dimo-dematerialisation.com/plateforme-dematerialisation-partenaire/>

### 3.4 La gestion du e-reporting

La réforme ne concerne pas seulement l'envoi de factures, mais aussi la transmission de données fiscales à la DGFIP (le e-reporting). Même pour des opérations qui ne nécessitent pas

de vraie facture électronique (comme les ventes aux particuliers ou à l'international), les données doivent remonter à l'État. Chorus Pro va devoir intégrer cette nouvelle fonctionnalité pour le secteur public, servant de canal pour transmettre ces flux d'informations directement aux systèmes des impôts.

## 4. Les impacts techniques de la réforme sur Chorus Pro

### 4.1 La fin du PDF simple et l'adoption de nouveaux formats structurés

C'est le plus gros changement technique imposé par la réforme. Jusqu'à présent, une entreprise pouvait simplement déposer un PDF classique généré par son logiciel (ou même un document scanné) sur Chorus Pro, et le système se débrouillait pour l'interpréter.

À partir de septembre 2026, c'est terminé. Chorus Pro doit adapter ses serveurs pour accepter et traiter nativement trois nouveaux formats obligatoires :

- ➔ **L'UBL (Universal Business Language)** : un format XML pur, très utilisé à l'international.
- ➔ **Le CII (Cross Industry Invoice)** : un autre standard XML international.
- ➔ **Le Factur-X** : c'est un format hybride très populaire en France. Il contient à la fois un PDF (lisibile par l'humain) et un fichier XML caché à l'intérieur (lisibile par les machines).

Chorus Pro a donc dû être mis à jour pour lire automatiquement les balises de données de ces fichiers sans aucune intervention humaine.

### 4.2 L'obligation d'interopérabilité avec les plateformes privées (PDP)

Comme vu précédemment, Chorus Pro n'est plus seul. L'AIFE a dû développer de lourdes évolutions techniques pour permettre à Chorus Pro de "discuter" en temps réel avec les dizaines de Plateformes de Dématérialisation Partenaires (PDP) privées certifiées par l'État.

Concrètement, cela se passe via des **API (Application Programming Interface)** sécurisées. Lorsqu'une entreprise valide une facture sur sa plateforme privée (une PDP), l'API envoie instantanément le fichier structuré dans le système de Chorus Pro, qui doit le traiter et renvoyer un "statut de traitement" (ex: "facture reçue", "facture rejetée", "mise en paiement"). Cette interconnexion technique doit être parfaite pour éviter les pertes de données.

### 4.3 La gestion de l'annuaire national

Pour que ce système fonctionne, il faut que chaque acteur sache exactement où envoyer sa facture. Pour cela, la réforme s'appuie sur un **Annuaire central**.

Cet annuaire recense toutes les entreprises de France et indique, pour chacune d'elles, quelle plateforme de réception elle a choisie (une PDP privée ou directement le Portail Public). Du côté de Chorus Pro, le défi technique est de maintenir cet annuaire parfaitement synchronisé

pour que, lorsqu'une administration émet une facture, le système sache immédiatement vers quelle plateforme l'acheminer.

#### **4.4 Les enjeux de sécurité et de volume de données**

La réforme multiplie le nombre de transactions, car elle inclut désormais les flux d'émission du secteur public vers le privé, ainsi que les données du *e-reporting*. Pour l'AIFE, l'impact technique se traduit par un besoin colossal de stockage et de puissance de calcul.

Chorus Pro doit garantir une **haute disponibilité** de ses serveurs, car un crash du système bloquerait la facturation et les paiements de tout le secteur public français. De plus, les exigences en matière de cybersécurité sont renforcées, car ces factures contiennent des données fiscales extrêmement sensibles.

### **5. Les impacts organisationnels de la réforme**

#### **5.1 Pour les entreprises : une nouvelle stratégie de facturation**

Du côté des entreprises privées qui travaillent avec l'État, l'impact est très concret. Jusqu'ici, un comptable pouvait taper sa facture sur Word ou un vieux logiciel, l'enregistrer en PDF et la glisser sur Chorus Pro.

Avec la réforme, ce n'est plus possible. L'entreprise doit obligatoirement s'équiper d'un logiciel compatible capable de générer du Factor-X, de l'UBL ou du CII. L'impact organisationnel principal est donc le **choix d'une nouvelle organisation** : l'entreprise doit décider si elle continue de déposer manuellement ses factures conformes sur le portail Chorus Pro, ou si elle paye une plateforme privée (PDP) pour tout automatiser.

#### **5.2 Pour le secteur public : la réorganisation des services comptables**

Pour les mairies, les hôpitaux ou les ministères, le choc organisationnel est encore plus fort. Jusqu'à présent, leurs agents étaient habitués à utiliser Chorus Pro uniquement pour réceptionner et valider les factures des fournisseurs.

Désormais, ils vont devoir intégrer une nouvelle compétence : **émettre** des factures électroniques vers le secteur privé directement depuis Chorus Pro. Cela implique de revoir en profondeur les circuits de validation internes (qui crée la facture ? qui la valide ? comment l'envoie-t-on ?). Les entités publiques vont devoir cartographier tous leurs flux de facturation pour s'assurer qu'elles n'oublient aucune transaction.

#### **5.3 Le besoin massif de formation des équipes**

Que ce soit dans le privé ou dans le public, le vocabulaire change. Les équipes administratives et comptables vont devoir se familiariser avec des termes comme "PDP", "PPF", "e-

invoicing", "e-reporting" ou encore la gestion des "statuts de traitement" (rejeté, suspendu, mis en paiement).

L'impact humain est majeur : il faut accompagner le changement. Cela passe par la rédaction de nouvelles fiches de procédures internes et la formation des collaborateurs, souvent habitués depuis des années à des processus basés sur le papier ou le PDF simple.

#### **5.4 La centralisation : une opportunité de simplification**

Même si la transition demande des efforts, la réforme offre une belle opportunité organisationnelle : la centralisation. Avant 2026, une entreprise gérait souvent ses factures publiques sur Chorus Pro d'un côté, et ses factures privées (par e-mail ou courrier) de l'autre.

Avec l'arrivée des plateformes interconnectées, une entreprise pourra utiliser un seul et même outil pour envoyer toutes ses factures. Si la facture est pour un client privé, la plateforme l'envoie à la PDP du client. Si c'est pour une mairie, la plateforme l'envoie automatiquement à Chorus Pro. C'est un gain de temps énorme pour les services de facturation.

## **6. Les avantages et les limites de la réforme**

### **6.1 Les avantages : traçabilité et lutte contre la fraude**

C'est l'argument numéro un de l'État pour justifier cette réforme. En imposant des formats structurés et le passage par Chorus Pro ou des plateformes agréées, l'administration fiscale aura une vision en temps réel de l'activité économique. Fini les fausses factures ou la dissimulation de recettes : la fraude à la TVA, qui coûte des milliards d'euros chaque année à l'État, devrait drastiquement baisser. De plus, la traçabilité est totale puisque chaque facture possède un cycle de vie avec des statuts clairs (déposée, validée, payée)

### **6.2 La réduction espérée des délais de paiement**

Pour les entreprises, c'est le principal bénéfice attendu. Historiquement, le traitement d'une facture papier ou d'un simple PDF prenait du temps : il fallait l'ouvrir, la saisir manuellement dans la comptabilité, la faire valider par plusieurs personnes. Avec la généralisation des flux automatisés via Chorus Pro et les plateformes privées, la saisie manuelle disparaît. Les entreprises espèrent donc que l'excuse du "je n'ai pas reçu votre facture" disparaîtra et que les paiements, tant publics que privés, seront beaucoup plus rapides.

### **6.3 La principale limite : le coût financier de la transition**

Cependant, cette réforme a un prix. Même si le dépôt manuel sur Chorus Pro reste gratuit, cette méthode est chronophage pour une entreprise qui a beaucoup de factures. Pour s'automatiser, les entreprises doivent investir : il faut acheter de nouveaux logiciels de comptabilité compatibles ou payer des abonnements mensuels à des Plateformes de Dématérialisation Partenaires (PDP) privées. Pour les petites entreprises (TPE/PME), c'est

une charge financière et administrative supplémentaire qui pèse lourd dans un contexte économique parfois tendu.

## **6.4 Le risque informatique et la dépendance technologique**

Enfin, la réforme crée une immense dépendance à la technologie. Que se passera-t-il si les serveurs de Chorus Pro subissent une panne majeure ou une cyberattaque ? C'est toute la chaîne de facturation du pays qui serait paralysée. Par ailleurs, il existe un vrai défi technique d'interopérabilité : les dizaines de plateformes privées doivent communiquer parfaitement avec Chorus Pro. Le moindre bug dans les API (les canaux de communication entre les logiciels) pourrait entraîner des rejets de factures massifs ou des erreurs de traitement.

## **7. Conclusion**

### **Un tournant historique pour l'économie française**

En définitive, la réforme de 2026 marque un tournant majeur pour la fiscalité et la gestion administrative en France. Elle fait passer la facturation électronique d'une simple contrainte imposée aux fournisseurs de l'État à une norme universelle pour toutes les transactions commerciales du pays. L'objectif de l'administration est clair : en finir définitivement avec le papier et le PDF simple pour instaurer une traçabilité totale et automatisée des flux financiers.

### **Le maintien et la mutation de Chorus Pro**

Dans ce grand bouleversement, Chorus Pro sort finalement renforcé. Loin d'être rendu obsolète par la création du nouveau marché des plateformes privées (PDP), il a été officiellement confirmé comme le cœur du réacteur pour l'ensemble du secteur public. Sa mutation est impressionnante : conçu initialement comme une simple boîte de réception, il devient un outil complexe capable d'émettre des factures et de collecter les données de *e-reporting*.

### **Le véritable défi : la mise en pratique**

À quelques mois de la première grande échéance de septembre 2026, le cadre juridique est désormais fixé. Le véritable défi n'est donc plus législatif, mais purement opérationnel et technique. La réussite de cette transition reposera entièrement sur la solidité des serveurs de l'AIFE, sur la perfection de l'interconnexion entre Chorus Pro et les plateformes privées, et surtout sur la capacité des entreprises et des administrations à adapter leurs méthodes de travail à temps.